

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BOUEX
SEANCE DU 04 JUILLET 2022**

AR Prefecture

délibération : 016-211600556-20220704-2022GEN28-DE L'an deux mille vingt deux, le lundi 04 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment
D_202232 : le 08/07/2022 convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil à BOUEX, sous la
le 08/07/2022 présidence de Monsieur ANDRIEUX Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 27 Juin 2022

Présents : 7

Présents : Monsieur ANDRIEUX Michel, Monsieur BRUNERIE Pascal, Madame
PICARD Marie-Noëlle, Monsieur LACOURARIE Romain, Monsieur ROY Jean-Marie,
Madame AUGÉIX Aurélie, Madame SAIVRES Nicole

Votants : 7

Absent(s) : Madame TEULIERES Catherine, Monsieur THOUVENIN Nicolas

**Objet : Vote portant
Admission en non-valeur
de produits irrécouvrables**

Excusé(s) : Monsieur AUFORT David, Madame BOURLEAU Magali, Madame
CHARLES Valérie, Monsieur DEFONTAINE David, Monsieur DOURNOIS Sébastien,
Monsieur VIALLE Laurent

- **Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Marie ROY

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée d'un état établi par Monsieur THOMAS, receveur municipal concernant
des créances irrécouvrables d'un montant inférieur au seuil de poursuite et qui ne peuvent faire l'objet de
poursuite.

Il convient donc d'admettre ces créances en non-valeur, pour un montant total de 6.90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE d'inscrire ces créances en non-valeur pour un
montant de 6.90€.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Michel ANDRIEUX

Emis le 04/07/2022, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le